

LABEL BAS CARBONE



« Faites labelliser votre projet de plantation arboricole et bénéficiez d'une rémunération grâce à la contribution carbone d'entreprises engagées pour le climat. »



#agriculture84

chambre-agriculture84.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAUCLUSE



POUR QUI ?

Tout exploitant agricole qui a pour projet une plantation d'une culture fruitière pérenne (verger) sur une terre non cultivée actuellement pour cet usage (renouvellements exclus)

QUELLES ESPECES?

Fruits secs (amandier, châtaignier, noisetier, noyer), fruits à pépins (pommier, poirier, cognassier, figuier) et fruits à noyau (abricotier, cerisier, pêcher, nectarinier et brugnonier, prunier).

QUELS CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ?

- ❖ Enherbement permanent du verger sur au moins 50% de la surface, densité de plants supérieure ou égale aux critères de densité exigés pour l'aide de financement de rénovations de vergers France AgriMer ;
- ❖ Surface en cultures fruitières à l'échelle de l'exploitation en augmentation nette en 1^{ère} année du projet, par rapport à la moyenne des 3 années précédant le début du projet

DUREE DU PROJET ET FINANCEMENTS?

20 ans avec audit à 5 ans / crédits carbone dégagés par projet et commercialisés auprès des entreprises en local : 40 à 55 teq CO₂/ha pour un revenu agriculteur potentiel de l'ordre de 1500 euros/ha.

[Plus de renseignements sur la méthode](#)

Contact

Rédaction Chambre d'agriculture de
Vaucluse
Gérard GAZEAU

Crédit photo
CA 84

Contact
gerard.gazeau@vaucluse.chambagri.fr
06 29 83 09 07



Label BAS CARBONE

Méthode
Plantation
de vergers

Plus de
renseignements
sur la méthode

LABEL BAS CARBONE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAUCLUSE



#agriculture84

chambre-agriculture84.fr

